

ELYCOOP

Société Coopératif de Production, SA à capital variable
Dont le siège est 26 rue Emile Decorps 69100 VILLEURBANNE
Immatriculée au Registre du Commerce de Lyon sous le n° 429 851 637
Procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 mai 2026

Le conseil d'administration de la SA ELYCOOP s'est réuni le 29 mai 2026 à Bel Air Camp, 44 Av. Paul Kruger, 69100 Villeurbanne conformément à l'article 25 des statuts. Julien LOÏS, Président du Conseil d'Administration a convoqué les administrateurs par voie électronique avec accusé de réception le 22 mai 2025.

Ont assisté à la séance :

Membre du CA : MANUEL Laure, LOÏS Julien, PECHKECHIAN Michel, RENIER Raphaël, MICCHI Sabrina, BOCQUET Béatrice, BLAKAJ Sam, FERNANDES Maryvonne, DUFRESNES Estelle

Membre du CA absent.e et représenté.e : Marie PERIN (par Béatrice Bocquet)

Membre du CA absent.e et non représenté.e :

Elue CSE représentante au CA : Sorial MALTI

Invités au CA : Alice Poussin, Expert-comptable Cabinet OHAYON, Danielle AGUÉRA Commissaire aux comptes.

Les administrateurs et administratrices ont procédé aux votes des résolutions suivantes :

1^{er} résolution : Bilan 2025

Sam Blakaj, Directeur général, Alice Poussin Expert-comptable, Daniel Aguéra, Commissaire aux comptes ont présenté au Conseil d'administration les comptes et bilan 2025, le projet de rapport de gestion et de gouvernance 2025 préparé par le CA et la DG ainsi que le projet de résolutions de l'AGO annuelle.

Les administrateurs et administratrices ont validé les comptes et bilan 2025.

Les administrateurs et administratrices ont validé le projet de rapport de gestion et de gouvernance 2025.

Les administrateurs et administratrices ont validé le projet d'ordre du jour de l'AGO annuelle du 25/06/2026.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2ème résolution : Valorisation de l'engagement de la Direction Générale

En référence à la résolution adoptée le 26/02/2026, la Présidence du CA propose la création d'un sous-groupe de travail dont l'objectif sera de faire des propositions sur les modalités de valorisation de l'engagement de la Direction Générale pour le CA de septembre 2026.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

3ème résolution : Cooptation de membres du CA

Le Conseil d'Administration rappelle que le processus de cooptation a été conduit conformément à la procédure validée collectivement : constitution de binômes d'entretien, réalisation d'entretiens avec les personnes intéressées, visionnage partagé des échanges et expression individuelle des choix par chaque administrateur.trice.

À l'issue de ce processus, le Conseil d'Administration constate :

- Que Besma Slaoui a obtenu 8 avis favorables dès le premier tour,
- Que les deux personnes suivantes ont obtenu 4 avis favorables chacune.

Compte tenu des 8 avis favorables et des 4 avis favorables à égalité difficiles à départager et dans un esprit de convergence et de cohésion collective, le CA décide par consentement de ne pas poursuivre le processus et de coopter Besma Slaoui pour le mandat courant jusqu'en juin 2031.

Le Conseil d'Administration décide de proposer la ratification de cette cooptation lors de la prochaine Assemblée Générale.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

La présidence constate que l'ordre du jour est épuisé et il déclare que la séance est levée. Le présent procès-verbal est signé par le président et par un administrateur.

Le Président
Julien LOÏS

Secrétaire de séance
Laure MANUEL